



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION portant sur

PROTOCOLE D'ACCORD DE COOPERATION

LE DEVELOPPEMENT ET LA GESTION D'UNE OFFRE DE FORMATION MUTUALISEE  
DANS LE SECTEUR DU NAUTISME

Séance de l'Assemblée Générale du 31 mai 2021

PRÉSENTS

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, , CHAIX Bernard - Vice-Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, BATEL Claude, BREMOND Lydie, CARLADOUS Laure, CERAGIOLI Geneviève, COSTAMAGNA Anne, DESJARDINS Philippe, GABAS Valérie, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, MESSINA Cédric, NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe REBUFFEL Claudine, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, VOISIN Thierry, **Membres Élus.**

***30 Membres présents, le quorum est atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.***

Madame MALLEZ Marie-Laure, **Commissaires aux Comptes**

EN VISIOCONFERENCE

Monsieur SCHIES Pierre – Directeur à la Direction des Interventions et de la Coordination de l'État, et Monsieur KLEBERT Christian - Chargé de mission Economie et Emploi au sein de la **Préfecture des Alpes-Maritimes.**

Monsieur BOUVET Jean-Marc – Administrateur des finances publiques adjoint - Division de l'action économique - représentant M. Claude BRECHARD - Directeur Départemental **des Finances Publiques des Alpes-Maritimes.**

Mesdames et Messieurs CALVIERA Stéphanie, CASTELLANI Maryse, COURTADE Anny, GAMON Christophe, MOULARD Patrick, SALUSSOLIA Brigitte, **Membres Élus - NON-VOTANTS.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BONNIN Olivier, FERRALIS Gérard, GODIER Stéphanie, LEPAGE Henri-Philippe, MANAGO Michel, MASSÉ Paul, MOLINES Gérard, ROUGET Sylvain, TOURNAIRE Luc, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, AJOURY Noël, BENMUSSA Thierry, BOISSE Jean-Christophe, DELAUNAY Bernard, GOLDNADEL Franck, HOELLARD Michèle, LAPIERRE Nathalie, LEVI Jean-Pierre, MARIN Matthieu, MESSIKA Cyril, PILIERE Jean-Yves, PLUMION Nicolas, RIERA Julien, ROSSI Jean-Pierre, SCARFONE Raymond, SOYER Jean-Marie, **Conseillers Techniques.**



## EXCUSÉS

---

Monsieur NICOLETTI Pascal - 1<sup>er</sup> Vice-Président, **Membre du Bureau**

Mesdames et Messieurs, BOVIS Jessica, CHAUMIER Eric, DI NATALE Paul-Marie, FOURQUIN Frédéric, GENETELLI Patrick, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, LONDEIX Laurent, MANE Jean, PICHARD MAUREL Corinne, MOURET Bernard, PICOLET Lionel, RENAUDI Philippe, ROUX Robert, SCARAMOZZINO Christine, **Membres Élus**

Mesdames et Messieurs, AUBERTIN Eric, MATHEZ Pierre, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, DAUFES Eric, DELHOMME Christian, FLAMAND Pascal, GUILLOT Michel, LEULIER Frédéric, MARTINON Martine, MATAS Jean-Michel, PERRY Antoine, VERA-FINOCCHI Paule, **Conseillers Techniques.**

Madame, Messieurs, GUTTADORO Jean-François, MAURER Yves, **Commissaires aux Comptes**

## ABSENTS

---

Monsieur STELLARDO Gilbert, **Président Honoraire**

Monsieur ESTEVE Dominique, **Président Honoraire**

Monsieur PERUGINI Francis, **Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame, CHALEIL Laurence, CIPPOLINI Denis, ESTIN Max, KLEYNHOFF Bernard, **Membres Élus.**

Madame et Messieurs, ARIN Jan, ASTOLFI Olivier, BIANCHERI André, CASALS Jean, CLARET Christophe, DEGIOVANNI Eddie, EBEL Jean-Marie, LAVANDET Frédéric, LELLOUCHE Jean-Pierre, MATOUT Jean-Louis, NASSIF Anis, WATTEBLED Jean-Henry, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, ALLARD Frédéric, BAUDOIN Pascal, BONA Alexandre, BORGHESE Benoît, CAPELLI Jean-Michel, COLOMBAN René, FOUQUET Denis, HATTEMBERG Pasquale, LELAURAIN Dominique, LLORCA Alain, MANSI Mattéo, MEINARDI Alain, NOLIER Patrick, PARSEKIAN NAVARRO Alexie, PEREZ Dario, PUY Michel, RASPOR Marc, ROSIER Roch-Charles, SCARFONE Raymond, VOLPI Robert, **Conseillers Techniques.**



## CONTEXTE

La CCINCA a signé le 19 mars 2014 un protocole d'accord avec l'INB Concarneau visant à mettre en place et proposer au sein du port de Villefranche Darse, des modules de formation dédiés aux métiers du nautisme.

En mars 2019, cette convention a fait l'objet d'un 1er avenant d'une année afin d'intégrer les impacts et les effets de la réforme de la formation professionnelle.

En juillet 2020, cette convention a fait l'objet d'un 2nd avenant d'une année afin de décider de la poursuite ou non de la collaboration entre la CCINCA et l'INB autour de l'INB Côte d'Azur et d'en redéfinir les bases si poursuite il y avait.

## CONSIDERANT

Le bilan très positif pour les 2 parties après 7 ans de partenariat, qui ont conduit au développement d'un dispositif de formation professionnelle sur les métiers du nautisme sur le site de Villefranche sur Mer, les parties ont réitéré leur souhait de continuer à promouvoir et développer ensemble l'INB Côte d'Azur et pour cela ont convenu de s'engager sur une nouvelle période quinquennale.

Ce nouveau protocole de coopération porte sur une redéfinition des modalités de fonctionnement entre la CCINCA et l'INB.

Sont précisées notamment :

- Les contributions des parties et la répartition des responsabilités.
- La mise en place d'un comité de pilotage qui se réunira 2 fois par an et qui aura notamment pour compétences :
  - La définition des grandes orientations stratégiques et pédagogiques
  - L'évaluation annuelle des besoins en matière d'emploi et de formation afin de rester en constante adéquation avec les attentes des professionnelles.
  - L'ouverture ou la fermeture des sections
  - Le suivi budgétaire
  - Les projets d'investissement
  - Les projets de convention ou accord avec des tiers
  - La politique commerciale et tarifaire.
- Le financement du Centre de formation et notamment
  - La redevance versée à l'Institut Nautique de Bretagne au regard des actions, de l'appui pédagogique, de la mise à disposition d'équipements, de l'ouverture du réseau professionnel et des différentes formations dont les titres appartiennent à l'INB. Cette redevance est fixée à un montant fixe et forfaitaire de 60 000 euros par an auquel sera ajoutée une part variable de 5% si le chiffre d'affaires dépasse 1.2 millions d'euros par an.

Pour exemple, pour un chiffre d'affaires de 1.8 M€, la redevance sera de 90 000 euros.

Jusqu'à 1,2 M€ : Redevance forfaitaire de base	60 000 €
Au-delà de 1,2 M€ : 5%	30 000 € (5% x 600 000€)
<b>Total :</b>	90 000 €



## DECIDE

l'Assemblée Générale de la CCINCA décide:

- ↳ D'autoriser le Président ou tout autre personne déléguée à signer le protocole de coopération pour une durée de 5 années du 1er août 2021 au 21 juillet 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	57		
Votants :	30 (quorum : 29, atteint),		
Abstention : 0	Contre : 0		Pour : 30

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

Nice, le 31 mai 2021

Le Président,  
  
Jean-Pierre SAVARINO